

« La pastorale des personnes divorcées remariées est l'arbre qui cache la forêt »

Article rédigé par *Samuel Pruvot*, le 07 novembre 2017

source[Famille chrétienne]

Réunis en assemblée plénière jusqu'à samedi à Lourdes, les évêques de France ont évoqué, le 4 novembre, l'après-Synode sur la famille. Mgr Olivier de Germay, évêque d'Ajaccio, qui avait été désigné suppléant pour participer au Synode, a fait une intervention remarquée dans l'hémicycle.

Est-il légitime de conclure que le Synode a ouvert aux divorcés remariés la porte de la communion ?

Le rapport final ne parle pas explicitement de cette question. À la suite de Jean-Paul II, le pape François invite à prendre en compte la diversité des situations. Il évoque aussi des « *critères de discernement* » pour une meilleure intégration dans la communauté, mais sans préciser – ce qui rend le texte ambigu – si ces critères concernent aussi l'accès aux sacrements.

Pourquoi [la communion focalise-t-elle tous les débats](#) ?

[La pastorale des personnes divorcées remariées](#) est un peu l'arbre qui cache la forêt ! En réalité, nous avons un problème avec la pastorale de l'eucharistie. La dimension de repas a été beaucoup mise en avant, au détriment de la dimension de sacrifice. Mais si la messe n'est qu'un repas, on ne comprend plus ce que signifie participer à l'eucharistie sans communier. C'est pourtant ce que faisaient nos ancêtres qui communiaient deux fois par an. Je pense qu'il faut interroger notre pratique de la communion systématique et retrouver le lien avec le sacrement de la réconciliation.

Sous quelle forme les divorcés remariés peuvent-ils s'associer en vérité à la vie de l'Église ?

Le Synode invite effectivement à une meilleure intégration de ces personnes. Elles peuvent le faire de bien des manières, car la vie chrétienne ne se limite pas aux sacrements. Je pense par ailleurs qu'il n'est pas juste de dire qu'elles sont exclues de l'eucharistie. Elles peuvent réellement participer à l'eucharistie, non seulement en écoutant la Parole, mais aussi en s'associant au sacrifice du Christ, en faisant de leur vie « *une vivante offrande à la louange de [sa] gloire* ».

[Accepter de ne pas communier](#), c'est se libérer de l'autojustification et poser un acte de fidélité au Christ et à l'Église. On est là au cœur du mystère pascal, et ce n'est pas sans grâce !